

Saison 2023/24

Prescriptions d'exécution football féminin actives					
	AXA Women's Super League	LNB	1ère ligue	2ème à 4ème ligue	AXA Women's Cup
Généralités	Se basant sur l'article 65 des statuts de l'ASF ainsi sur l'article 14 alinéa 2 du règlement de jeu, la Direction Football féminin édicte les prescriptions d'exécution. Ces prescriptions sont valables en complément du règlement de jeu et du règlement des juniors de l'ASF. Les départements et les associations régionales ont l'autorisation d'édicter des règlements, prescriptions et consignes nécessaires pour les compétitions organisées par eux même, pour autant qu'ils ne diffèrent pas des directives de l'ASF, sauf si cela est prévu explicitement.				
Inscription	Les équipes sont considérées comme inscrites. L'inscription des équipes de l'AXA Women's Super League (AWSL) se confirme par la requête du label de club (délai 30.06.). Les conditions sont définies dans le document „Label football féminin ASF“.	Les équipes sont considérées comme inscrites.	Les équipes sont considérées comme inscrites. Marche à suivre inscription équipe M-21 : - le club de l'AWSL qui veut disposer d'une équipe M-21 doit déjà avoir une 2 ^{ème} équipe féminine en actives qui joue en 1 ^{ère} ligue ; - La première équipe active doit être une équipe de l'AWSL ; - Le club informe le comité de la LA et la direction du football féminin du changement que la 2 ^{ème} équipe féminine actuelle sera gérée comme une équipe M-21 par confirmation formelle jusqu'au 30.06 (=changement de nom, ajout de M-21) ; - à partir de la saison suivante, respect du règlement M-21 selon les prescriptions d'exécution ; - en cas de relégation de la 1 ^{ère} ligue, l'équipe reste une 2 ^{ème} équipe ou une équipe M-21.	Selon RJ resp. les prescriptions d'exécution des associations régionales.	La participation est obligatoire pour les clubs de l'AWSL, LNB ainsi que de la 1 ^{ère} ligue (nouvelle saison). Elles sont considérées comme inscrites. Les autres équipes peuvent se qualifier par les tours préliminaires, pour lesquels les associations régionales sont responsables. L'équipe féminine du club gagnant le SUVA Fair-play Trophy reçoit une place pour la Coupe Suisse féminine.
Conditions de participation	Nouvelles directives du label pour la saison 2023/24 : chaque club AWSL doit inscrire 5 équipes dans les catégories suivantes : une équipe active AWSL, une équipe M-19 (championnat national), une équipe M-17 (1 ^{er} tour BRACK.CH Youth League (BYL) resp. C-Promotion, 2ème tour championnat national) et en	Nouvelles directives du label pour la saison 2022/23 : chaque club LNB doit inscrire au moins 3 équipes dans les catégories suivantes : une équipe active LNB, facultatif : une équipe M-19 (championnat national), facultatif : une équipe M-17 (1 ^{er} tour BRACK.CH Youth League (BYL) resp. C-Promotion, 2ème tour championnat national) et en	Les équipes M-21 ont le droit de jouer en 1ère ligue, pour autant qu'elles remplissent le statut du règlement. Sinon, l'équipe doit être retirée. Un club ne peut être représenté qu'avec une seule équipe en 1 ^{re} ligue (les équipes M-21 comptent comme deuxième équipe d'un club). Les clubs de 1 ^{ère} ligue sont tenus de participer à la	Selon RJ resp. les prescriptions d'exécution des associations régionales.	Un club peut être représenté à la coupe avec une équipe seulement. Les clubs sont obligés de participer à la coupe avec leur première équipe. Jusqu'au 30.06., les participants des régions doivent être annoncés à l'ASF: • 1 équipe par région



Saison 2023/24

Prescriptions d'exécution football féminin actives					
	AXA Women's Super League	LNB	1ère ligue	2ème à 4ème ligue	AXA Women's Cup
Conditions de participation	<p>plus, au moins 2 équipes de : M-13, M-14, M-15 ou M-16 (championnat jun. D ou jun. C). Pour les équipes de M-13 et/ou M-14, des partenariats avec des équipes Footeco sont également possibles (voir le label football féminin), le club doit, dans ce cas-là, démontrer la présence de 10 joueuses. Si un club ne répond pas à cette condition (délai 01.04.), l'équipe de l'AWSL sera reléguée dans la catégorie de jeu inférieure pour la saison prochaine. Les équipes M-21 ne peuvent pas participer au championnat de l'AWSL. Toutes les joueuses de l'AWSL doivent effectuer un check médical, ECG incluse, au début de la saison. Les équipes promues bénéficient d'une saison de transition avant de devoir se conformer aux directives concernant les équipes juniores.</p>	<p>plus, au moins 2 équipes de : M-13, M-14, M-15 ou M-16 (championnat jun. D ou jun. C). Pour les équipes de M-13 et/ou M-14, des partenariats avec des équipes Footeco sont également possibles (voir le label football féminin), le club doit, dans ce cas-là, démontrer la présence de 10 joueuses. Si un club ne répond pas à cette condition (délai 01.04.), l'équipe de LNB sera reléguée dans la catégorie de jeu inférieure pour la saison prochaine. Les équipes M-21 ont le droit de jouer en LNB, pour autant qu'elles remplissent le statut du règlement. Seules trois équipes M-21 au maximum peuvent participer au championnat de LNB. Exceptées les équipes M-21, deux équipes du même club ne peuvent pas être représentées en AWSL et en LNB. Les équipes promues bénéficient d'une saison de transition avant de devoir se conformer aux directives concernant les équipes juniores.</p>	<p>promotion de la relève. Un club dont la première équipe féminine active joue en 1^{ère} ligue doit remplir au moins une des deux conditions suivantes tout au long de la saison :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au moins une équipe dans le football de base juniores enregistrée sous le numéro du club. - au moins 15 juniores D et/ou C qualifiées pour le club ou dans un groupement. <p>Si un club ne répond pas à cette condition, l'équipe de 1^{ère} ligue sera reléguée dans la catégorie de jeu inférieure pour la saison prochaine.</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Les places restantes seront attribuées selon le nombre de joueuses licenciées
Organisation et modalités	<p>10 équipes disputent des matches aller-retour lors de la saison régulière. Les huit meilleures équipes (classement du premier au huitième) jouent des quarts de finale de play-off (match aller-retour, l'équipe moins bien classée joue le match aller à domicile) de la manière suivante :</p>	<p>10 équipes jouent 2 fois l'une contre l'autre. Les 2 meilleures équipes de LNB (première et deuxième) jouent un tour de promotion/relégation avec les deux dernières équipes de la saison régulière d'AWSL (neuvième et dixième). Ces quatre équipes jouent à nouveau deux fois les unes</p>	<p>Sur proposition de la commission de jeu, le comité de la LA constitue 2 groupes à 12 équipes (d'après des critères géographiques et sportifs) et définit le programme. Dans les deux groupes, des matches aller et retour seront joués. La CJ-LA peut fixer une heure de match identique pour la phase finale du</p>	<p>2ème ligue 6 groupes à 10 - 12 équipes. Les groupes sont gérés par : OFV (Gr.1), FVRZ (Gr.2), IFV (Gr.3), SOFV (Gr.4), FVBJ (Gr.5), ACVF (Gr.6). Le vainqueur de chaque groupe est</p>	<p>Les tours principaux seront joués avec les équipes qualifiées. Les perdants sont éliminés. Pour le 1^{er} tour principal (62 équipes) le tirage au sort est effectué en trois groupes régionaux. Lors des deux premiers tours principaux, les équipes de l'AWSL ne jouent pas l'une contre l'autre. Lors du</p>



Saison 2023/24

Prescriptions d'exécution football féminin actives					
	AXA Women's Super League	LNB	1ère ligue	2ème à 4ème ligue	AXA Women's Cup
Organisation et modalités	<p>QF1: 8^{ème} vs. 1^{er} QF2: 7^{ème} vs. 2^{ème} QF3: 6^{ème} vs. 3^{ème} QF4: 5^{ème} vs. 4^{ème}</p> <p>Les quatre vainqueurs de ces rencontres jouent des demi-finales de play-off (match aller-retour, l'équipe moins bien classée lors de la saison régulière dispute le match aller à domicile) de la manière suivante :</p> <p>DF1 : vainqueur QF4 vs. vainqueur QF1 QF2 : vainqueur QF3 vs. vainqueur QF2. Si les deux équipes marquent le même nombre de buts sur les matches aller et retour, le match retour est d'office prolongé de deux périodes de 15 minutes chacune. Si aucune équipe ne marque ou si les équipes inscrivent le même nombre de buts pendant la prolongation, on procédera à une séance de tirs au but.</p> <p>Les deux vainqueurs de ces rencontres jouent une finale sur un seul match pour le titre de championne de l'AXA Women's Super League. L'équipe la mieux classée lors de la saison régulière joue à domicile. Les quatre perdants des quarts de finale des play-offs disputent des matches de classement (aller-retour, l'équipe la moins bien classée de la saison régulière</p>	<p>contre les autres. Les deux meilleures équipes de ce tour de promotion/relégation (première et deuxième) restent en AWSL ou sont promues en AWSL. Les deux dernières équipes de ce tour de promotion/relégation (troisième et quatrième) restent en LNB ou sont reléguées en LNB. Seuls les points, buts du tour de promotion/relégation comptent.</p> <p>Les 8 autres équipes de LNB (classement 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}) jouent une fois l'une contre l'autre pour déterminer le classement. Le calendrier sera tiré au sort. Les deux dernières équipes (neuvième et dixième) de ce tour de classement sont reléguées en 1^{ère} ligue. Tous les points, buts de la saison régulière et du tour de classement s'additionnent. Si deux équipes obtiennent le même nombre de points, le classement sera déterminé selon l'article 48 du règlement de jeu. Si une équipe promue renonce à la promotion, l'équipe classée derrière elle n'est pas promue d'office.</p>	<p>championnat. Les deux vainqueurs de chaque groupe sont promus en LNB. Si une équipe, ayant déjà une équipe en AWSL ou en LNB dans son club, remporte le groupe, cette équipe ne peut pas être promue. L'équipe classée derrière elle est promue d'office. Si une équipe promue (vainqueur de groupe ou viennent-ensuite si le club promu a déjà une équipe en AWSL ou en LNB) renonce à la promotion, l'équipe classée derrière elle n'est pas promue d'office. Les deux équipes de LNB qui sont classées neuvième et dixième après le tour de classement, sont reléguées en 1^{ère} ligue.</p> <p>Les trois dernières équipes de chaque groupe sont reléguées en 2^{ème} ligue. Si deux équipes obtiennent le même nombre de points, le classement sera déterminé selon l'article 48 du règlement de jeu. Si une équipe promue renonce à la promotion en 1^{ère} ligue, l'équipe classée derrière elle n'est pas promue d'office.</p>	<p>automatiquement promu en 1^{ère} Ligue. Si l'équipe vainqueur d'un groupe, dont le club aligne déjà une équipe en 1^{ère} Ligue, ou si un gagnant de groupe renonce à la promotion, l'équipe classée ensuite dans le groupe est promue d'office.</p> <p>3-4^{ème} ligue Selon les prescriptions d'exécution des AR.</p>	<p>premier tour, les équipes de l'AWSL et de la LNB ne jouent pas l'une contre l'autre. Les règles de jeu officielles de la FIFA et de l'ASF font foi. Si le résultat est un match nul après la fin du temps réglementaire de 2x45 minutes, alors le match sera prolongé de 2x15 minutes. En cas de résultat nul après les prolongations, une séance de tirs au but sera effectuée. Tous les tirages au sort sont de la compétence de la Direction du Football Féminin de l'ASF. A partir des 1/8 de finale, le tirage au sort est effectué en public. Jusqu'aux 1/4 de finale, l'équipe jouant dans la ligue inférieure jouera à domicile. Avec l'accord de l'ASF, les clubs peuvent échanger le terrain. Le vainqueur de la première demi-finale tirée au sort est club à domicile en finale.</p>



Prescriptions d'exécution football féminin actives					
	AXA Women's Super League	LNB	1ère ligue	2ème à 4ème ligue	AXA Women's Cup
Organisa- tion et modalités	<p>joue le match aller à domicile) de la manière suivante :</p> <p>Perdant QF1 vs. perdant QF4 Perdant QF2 vs. perdant QF3 Lors des play-offs, la « règle des buts inscrits à l'extérieur » est supprimée. Chaque but inscrit a la même valeur.</p> <p>Les 2 dernières équipes du premier tour de l'AWSL (neuvième et dixième) jouent un tour de promotion/relégation avec les deux meilleures équipes classées de LNB (première et deuxième). Ces quatre équipes jouent à nouveau deux fois les unes contre les autres. Les deux meilleures équipes de ce tour de promotion/relégation (première et deuxième) restent en AWSL ou sont promues en AWSL. Les deux dernières équipes de ce tour de promotion/relégation (troisième et quatrième) restent en LNB ou sont reléguées en LNB. Seuls les points, buts du tour de promotion/relégation comptent.</p> <p>Si deux équipes obtiennent le même nombre de points, le classement sera déterminé selon l'article 48 du règlement de jeu. Le classement final de l'AWSL est établi de la manière suivante: 1^{er} : vainqueur de la finale / champion suisse, 2^{ème} : perdant de la finale. 3^{ème} -10^{ème} rang selon le classement du tour préliminaire. Si ni le vainqueur ni</p>				



Saison 2023/24

Prescriptions d'exécution football féminin actives					
	AXA Women's Super League	LNB	1ère ligue	2ème à 4ème ligue	AXA Women's Cup
Organisation et modalités	le perdant de la finale n'était également vainqueur de la saison régulière, le vainqueur de la saison régulière prend la deuxième place et tous les autres clubs reculent d'un rang jusqu'au perdant de la finale. Le Champion suisse se qualifie pour l'UEFA Women's Champions League. Si la Suisse obtient une deuxième place en UWCL, le deuxième du classement final est également qualifié.				
Convocation de match	31 jours avant le match, l'équipe à domicile doit indiquer sur clubcorner.ch les données suivantes : date, heure de match, centre sportif/lieu, vestiaire, terrain et couleur de tenue. Les clubs qui manqueront le délai seront soumis à une amende de CHF 100.00. Les matchs amicaux doivent être enregistrés par les clubs via clubcorner.ch.		Jusqu'au 31.07 pour le 1 ^{er} tour et jusqu'au 29.02 pour le 2 ^{ème} tour l'équipe à domicile doit indiquer sur clubcorner.ch les données suivantes : date, heure de match, centre sportif/lieu, vestiaire, terrain, et couleur de l'équipement. Les clubs qui manqueront le délai seront soumis à une amende de CHF 100.00. Toutes les données de la convocation de l'association sont contraignantes 10 jours avant le jour du match.	Selon RJ resp. les prescriptions d'exécution des associations régionales.	A partir du premier tour principal, les dates sont fixées par la Direction Football Féminin et font foi. La convocation des matchs s'effectue de façon analogue au championnat de l'AWSL et de la LNB.
Jour / heure de match	Coups d'envoi : samedi entre 16h00 et 20h30, le dimanche entre 13h00 et 16h30 ou pendant la semaine entre 19h00 et 20h00. Les coups d'envoi en dehors de ces horaires ne seront autorisés qu'avec l'accord de l'adversaire et de l'ASF. Pour les jours de match précédant les rassemblements ENF, il est recommandé de jouer le samedi dans la mesure du possible.	Coups d'envoi : samedi entre 18h00 et 20h00, dimanche entre 11h00 et 16h00 ou pendant la semaine entre 19h00 et 20h00. Il est possible de fixer d'autres horaires avec l'accord de l'adversaire. Matches en décembre : coups d'envoi samedi entre 14h00 et 18h00.	Coups d'envoi : samedi entre 18h00 et 20h00 (en cas de trajet de plus de 200 km, pas avant 20h00), dimanche entre 12h00 et 16h00 (en cas de trajet de plus de 200km, pas avant 13h00) ou pendant la semaine pas avant 20h00. Il est possible de fixer d'autres horaires avec l'accord de l'adversaire.	Selon RJ resp. les prescriptions d'exécution des associations régionales.	Coups d'envoi : Samedi entre 16h00 et 20h00, dimanche entre 11h00 et 16h00 ou pendant la semaine entre 19h00 et 20h00. Il est possible de fixer d'autres horaires avec l'accord de l'adversaire. Les coups d'envoi en dehors de ces horaires ne seront autorisés qu'avec l'accord de l'adversaire et de l'ASF.



Saison 2023/24

Prescriptions d'exécution football féminin actives					
	AXA Women's Super League	LNB	1ère ligue	2ème à 4ème ligue	AXA Women's Cup
	<p>Pour les matchs du dimanche, demander l'accord de l'adversaire, de l'ASF et des entraîneurs ENF concernés.</p>				
Renvoi de matchs	<p>Les clubs de l'AWSL doivent annoncer au début de la saison, leur terrain principal ainsi qu'un terrain synthétique de réserve. Les matchs de l'AWSL ne peuvent se jouer que sur ces deux terrains. Les matchs en direct à la TV (TV ou streaming) de l'AWSL doivent avoir lieu dans des stades adaptés à la télévision. Les clubs de l'AWSL doivent indiquer en début de saison le stade adapté à la télévision. Pour les clubs de LNB, un terrain synthétique de réserve doit être disponible. Le calendrier de championnat est obligatoire et doit être respecté dans tous les cas. La Direction du Football Féminin peut reporter des matchs en raison d'une participation à l'UEFA Women's Champions League, d'un conflit avec les dates officielles des équipes nationales féminines ou de matchs télévisés en direct. Pour tous les autres cas, une autorisation doit être demandée à la Direction du Football Féminin dans un délai de 30 jours, avec le consentement écrit de l'adversaire. En cas de renvoi de match par l'arbitre, causé par un terrain impraticable, la Direction du Football Féminin prend à sa charge les frais (frais pour les arbitres, frais de déplacement billet collectif 2^{ème} classe pour 18 personnes). Les clubs sont obligés de remettre les justificatifs à la Direction du Football Féminin dans un délai de 15 jours après le match. Les données tardives ne peuvent pas être traitées. De plus, le renvoi du match doit être communiqué à la Direction du Football Féminin : women@football.ch. Le club à domicile est dans l'obligation d'avertir l'adversaire ainsi que l'arbitre resp. le trio arbitral.</p> <p>En cas de report nécessaire d'un match conformément à l'art. 45 du RJ ("en cas de maladie infectieuse contagieuse établie") et s'il n'est pas possible de trouver une date alternative avant l'avant-dernier match de la saison régulière, l'art. 45 du RJ ne s'applique pas aux matchs AWSL. Le contingent peut être complété par des joueuses d'autres équipes du même club. Les directives concernant l'âge et les licences des joueuses pour le club doivent être respectées.</p>		<p>Les matchs de championnat de 1^{ère} ligue ne peuvent être renvoyés que par le/les responsable/s du groupe (ou une personne de confiance désignée par le/les responsable/s du groupe) ou par l'arbitre. En cas de renvoi du match par l'arbitre, causé par un terrain impraticable, la LA prend à sa charge les frais (frais pour les arbitres, frais de déplacement billet collectif 2^{ème} classe pour 18 personnes). Les clubs sont obligés de remettre les justificatifs au secrétariat de la LA dans un délai de 5 jours après le match. Les données tardives ne seront pas traitées.</p>	<p>Selon RJ resp. les prescriptions d'exécution des associations régionales.</p>	<p>En cas de météo capricieuse, les clubs doivent réserver un terrain synthétique comme terrain de réserve. Si ceci n'est pas possible, le match sera transféré sur le terrain de l'adversaire en cas d'impraticabilité du terrain. La décision relative doit être prise au plus tard jusqu'à 08h00 le jour du match. En cas de circonstances exceptionnelles, les demandes de report doivent être soumises à la Direction du Football Féminin à women@football.ch le jour du match, avant le départ de l'équipe adverse. Le club à domicile est aussi dans l'obligation d'avertir l'adversaire ainsi que l'arbitre resp. le trio arbitral.</p>
Carte de match	<p>La carte de match est à remplir selon RJ via clubcorner.ch et à remettre à l'arbitre 60 minutes avant le début du match. Une</p>	<p>La carte de match est à remplir selon RJ via clubcorner.ch et à remettre à l'arbitre 45 minutes avant le début du match.</p>			<p>La carte de match est à remplir selon RJ via clubcorner.ch et à remettre à l'arbitre 45 minutes avant le début du match (60</p>



Saison 2023/24

Prescriptions d'exécution football féminin actives					
	AXA Women's Super League	LNB	1ère ligue	2ème à 4ème ligue	AXA Women's Cup
Carte de match	copie de la carte de match doit être remise à l'observateur/trice officiel/le de l'ASF. Lors d'un match en direct (TV ou stream) quelques copies de la carte de match doivent être données au match Manager de l'ASF et au personnel de la télévision, 90 minutes avant le début du match.				minutes en cas de participation d'un club de l'AWSL). Une copie de la carte doit être remise à l'observateur/observatrice officiel/le de l'ASF.
Participation de joueuses plus âgées		Dans une équipe M-21, 3 joueuses plus âgées au maximum peuvent être alignées en même temps, pour autant qu'elles n'aient pas participé au match de l'AWSL précédent. Cette limitation n'est pas valable pour les gardiennes. Les joueuses qui ont évoluées en AWSL pendant la saison en cours ne peuvent être alignées en M-21 lors des 5 derniers matchs (incl. les matchs décisifs) que si elles ont participé au minimum à 8 matchs de championnat en M21 ou à 4 matchs de championnat, si elles sont qualifiées pour le club qu'à partir du 1er janvier de la saison en cours.			
Remplacement	5 joueuses par match (gardienne incluse). Chaque équipe a un maximum de trois opportunités de procéder à des remplacements. Si les deux équipes effectuent un remplacement en même temps, on considère ceci comme une opportunité de remplacement par équipe. Les remplacements peuvent toujours être effectués pendant la mi-temps. La mi-temps ne compte pas comme l'une des trois possibilités de remplacement. En cas de prolongation dans les matches décisifs, chaque équipe peut procéder à un remplacement supplémentaire, qu'elle ait ou non épuisé son quota de remplacements et ses possibilités de remplacement. Des remplacements peuvent également être effectués pendant l'intervalle entre le temps de jeu régulier et la prolongation et pendant la mi-temps de la prolongation, sans utiliser les possibilités de remplacement. Si une équipe n'a pas utilisé son nombre maximal de remplacements ou d'opportunités de remplacement, ils pourront être utilisés en prolongation. Les joueuses remplacées ne peuvent pas être remises à nouveau en jeu.		Toutes les joueuses mentionnées sur la carte de match peuvent être alignées et remplacées pendant les interruptions de jeu du match en question.		5 joueuses par match (gardienne incluse). Chaque équipe a un maximum de trois opportunités de procéder à des remplacements. Si les deux équipes effectuent un remplacement en même temps, on considère ceci comme une opportunité de remplacement par équipe. Les remplacements peuvent toujours être effectués pendant la pause de la mi-temps. La pause de la mi-temps ne compte pas comme l'une des trois possibilités de remplacement. En cas de prolongation dans les matches décisifs, chaque équipe peut procéder à un remplacement supplémentaire, qu'elle ait ou non épuisé son quota de



Prescriptions d'exécution football féminin actives					
	AXA Women's Super League	LNB	1ère ligue	2ème à 4ème ligue	AXA Women's Cup
Remplacement					remplacements et ses possibilités de remplacement. Des remplacements peuvent également être effectués pendant l'intervalle entre le temps de jeu régulier et la prolongation et pendant la mi-temps de la prolongation, sans utiliser les possibilités de remplacement. Si une équipe n'a pas utilisé son nombre maximal de remplacements ou d'opportunités de remplacement, ils pourront être utilisés en prolongation. Les joueuses remplacées ne peuvent pas être remises à nouveau en jeu.
Carton jaune/rouge	Selon les règles de jeu officielles. Avertissements (cartons jaunes) : voir règlement disciplinaire RD art. 79. Expulsions (cartons rouges) : voir règlement disciplinaire RD art. 14, 78, 80. Les avertissements (cartons jaunes) seront supprimés pour toutes les équipes après la saison régulière.		Selon les règles de jeu officielles. Avertissements (cartons jaunes) : voir règlement disciplinaire RD art. 79. Expulsions (cartons rouges) : voir règlement disciplinaire RD art. 14, 78, 80 et selon les prescriptions d'exécution de la LA.	Selon les règles de jeu officielles. Avertissements (cartons jaunes) : voir règlement disciplinaire RD art. 79. Expulsions (cartons rouges) : voir règlement disciplinaire RD art. 14, 78, 80 et selon les prescriptions d'exécution des AR.	Selon les règles de jeu officielles. Avertissements (cartons jaunes) : voir règlement disciplinaire RD art. 79. Expulsions (cartons rouges) : voir règlement disciplinaire RD art. 14, 78, 80. Après les quarts de finale, les cartons jaunes sont effacés.
Groupement	Selon le règlement de groupement				
Double qualification	<p>La double qualification est une mesure de promotion pour des joueuses juniors talentueuses et peut être conclue pour une saison pour des joueuses talentueuses d'un club dans le football d'élite juniors (M-14, M-15, M-16) afin de jouer dans une équipe féminine d'un club de l'AWSL ou de la LNB d'un deuxième club (ou inversement). Les joueuses dans le football d'élite juniore peuvent, dans un partenariat, demander une double licence pour le club partenaire (ou inversement). Cela doit être approuvé par l'ASF. Une double licence n'est pas possible dans le football actif.</p> <p>Une double qualification peut être demandée via clubcorner.ch entre le 10 juin et le 31 mars. La qualification est accordée selon RJ article 146 alinéa 1 et est valable pour une saison. Elle peut être renouvelée par soumission d'une nouvelle demande et peut être résiliée avant le délai selon l'article 155 similaire d'un prêt. La joueuse reste membre de son club d'origine, une double qualification n'est ni un transfert définitif, ni un transfert par prêt. Les joueuses d'un club faisant partie d'un groupement peuvent également recevoir une double qualification. Le club recevant la joueuse avec double qualification est responsable du paiement des frais de CHF 40.00.</p>				



Saison 2023/24

Prescriptions d'exécution football féminin actives					
	AXA Women's Super League	LNB	1ère ligue	2ème à 4ème ligue	AXA Women's Cup
Terrain de jeu	Les terrains doivent répondre aux exigences de la LA, 2 ^{ème} ligue interrégionale (pour l'AWSL), respectivement 2 ^{ème} ligue régionale (pour la LNB). Un terrain synthétique comme terrain de réserve doit également être à disposition. La surface technique doit être marquée. Des bancs pour les entraîneurs, soigneurs et joueuses des deux équipes doivent être mis à disposition. Les terrains pour les matchs AWSL doivent avoir une luminosité minimale de 300 LUX.		Les terrains des équipes féminines de 1 ^{ère} ligue doivent répondre aux directives pour la construction des installations de football de la commission des terrains de jeu de l'ASF. Pour les matchs sur terrain synthétique et les matchs avec éclairage artificiel, les directives respectives de la LA font foi.	Selon RJ resp. les prescriptions d'exécution des associations régionales.	Pour les terrains, les consignes du club recevant s'appliquent.
Ballons	Selon RJ article 23. De plus, le système Multi-Ball avec ramasseurs de balle s'applique.	Selon RJ article 23. De plus, des ballons de réserve sont à déposer derrière les buts.	Selon RJ article 23.		Les consignes du club selon la catégorie la plus haute.
Convocation des arbitres	La commission des arbitres (CA) de l'ASF convoque des trios d'arbitres. Les matches seront dirigés par un trio de l'ASF. Pour les matches amicaux, les arbitres sont convoqués par l'association régionale. Des trios ne sont pas imposés.	Les associations régionales du club recevant convoque des trios d'arbitres. Les matches sont dirigés par un trio d'arbitres de l'association régionale du club recevant. Pour les matches amicaux, les arbitres sont convoqués par l'association régionale. Des trios ne sont pas imposés.	Les arbitres sont convoqués par les autorités des associations régionales.	Selon RJ resp. les prescriptions d'exécution des associations régionales.	A partir des tours principaux, les arbitres sont convoqués par la commission des arbitres de l'ASF. Les matches avec participation d'une équipe de l'AWSL sont dirigés par un trio d'arbitres.
Frais	Les frais de terrain et d'arbitres sont à la charge du club à domicile. Finale de la AXA Women's Cup et finale des playoffs AWSL : Les arbitres sont indemnisés par l'ASF. Les frais de voyage sont à la charge du club qui fait le déplacement.		Les frais d'arbitres sont à partager entre les deux équipes et à payer avant le début du match. Les frais de voyage sont à la charge du club qui fait le déplacement.	Selon RJ resp. les prescriptions d'exécution des associations régionales.	A partir des tours principaux, les frais d'arbitres sont à la charge du club à domicile. Les frais de voyage sont à la charge du club qui fait le déplacement. Pour la finale, les frais d'arbitres sont à la charge de l'ASF, les équipes reçoivent un dédommagement pour les frais de transport.

Saison 2023/24

Prescriptions d'exécution football féminin actives					
	AXA Women's Super League	LNB	1ère ligue	2ème à 4ème ligue	AXA Women's Cup
Résultat / Rapport	Les arbitres ont l'obligation d'annoncer le résultat du match, selon les directives de l'ASF, après le match. Pour tous les matchs, le rapport doit être envoyé selon les directives régionales par clubcorner.ch. Pour les matchs de l'AWSL et de la LNB, le rapport doit être transmis via clubcorner.ch au plus tard le lendemain du match jusqu'à 10h00. Pour les matchs AWSL, les arbitres sont tenus, directement après le match, de contrôler et éventuellement de corriger, le résultat, les buteuses et les changements de chaque match.				
Fonctionnaire	Jusqu'au 30.06., chaque club doit communiquer à la Direction Football féminin (via clubcorner.ch) les personnes suivantes : président/présidente/, directeur/directrice général ou personne responsable du football féminin ; responsable technique ; entraîneur/e en ; assistant/e ; entraîneur/e des gardiennes ; préparateur/trice physique, responsable TOS.		Sur proposition de la commission de jeu de la LA, le comité de la LA désigne un/une responsable pour chaque groupe. Celui/Celle-ci assure la coordination entre les clubs et la commission de jeu de la LA.		
Fairplay	Les équipes sont tenues de respecter les points suivants lorsqu'elles entrent sur le terrain : ponctualité, tenue correcte, présentation. Précédées de l'arbitre, respectivement du trio arbitral, les deux équipes entrent ensemble en colonnes sur le terrain. Avec l'arbitre, elles s'alignent à la hauteur de la ligne médiane. Ensuite, les joueuses se croisent et se saluent, ainsi que l'arbitre, par une poignée de main. Après le coup de sifflet final, les joueuses se serrent la main et celle de l'arbitre. Les entraîneurs et le staff se comportent correctement sur et en dehors du terrain. Ils respectent les règles du jeu, utilisent un langage correct et acceptent les décisions de l'arbitre.				
Cours	La participation au cours de perfectionnement est obligatoire pour les entraîneurs/es (y compris les entraîneurs/es des gardiennes) des clubs avec label. La non-participation sera sanctionnée d'une amende de CHF 250.00 par personne.				
Titre et primes	Le vainqueur du championnat porte le titre de «Winner AXA Women's Super League 2023/24». La gravure est prise en charge par l'ASF. Le Champion suisse reçoit en outre une prime de CHF 10'000.00.		Les vainqueurs de groupes (groupe 1 et groupe 2) jouent un match final à la fin de la saison. Le vainqueur de la finale porte le titre de « Champion Ligue Amateur de 1 ^{ère} ligue féminine ».		Le vainqueur de la finale porte le titre de «Winner AXA Women's Cup 2023/24» et reçoit la coupe pour un an en consigne. La gravure est prise en charge par l'ASF. Le vainqueur de la Coupe Suisse reçoit en outre une prime de CHF 5'000.00.



Prescriptions d'exécution football féminin actives					
	AXA Women's Super League	LNB	1ère ligue	2ème à 4ème ligue	AXA Women's Cup
UWCL	<p>Le processus de licence pour l'UEFA Women's Champions League débute en mars. A ce moment-là, tous les clubs de l'AWSL peuvent encore théoriquement participer à l'UWCL. Chaque club AWSL doit demander une licence. Ce club doit suivre parfaitement les directives de licence de l'UEFA et son procédé.</p> <p>Les clubs participant à l'UWCL sont soumis à une taxe administrative de Fr. 1'500.00 pour la procédure de la licence.</p>				
Sanctions	<p>Avertissement Premier avertissement : amende Fr. 30.-. A chaque nouvel avertissement, l'amende augmente de Fr. 10.-. Au quatrième avertissement et tous les quatre suivants, une suspension pour un match suivra.</p> <p>Expulsion L'expulsion sera sanctionnée par une suspension et une amende administrative, qui peut s'élever à Fr. 50 et jusqu'à Fr. 150.</p>		<p>Selon les prescriptions d'exécution de la LA</p>	<p>Selon les prescriptions d'exécution des AR.</p>	<p>Selon les sanctions AWSL et LNB. Les avertissements en championnat et en Coupe Suisse ne sont pas additionnés. Les joueuses des équipes participant au premier tour de la Coupe Suisse commencent la compétition avec le « compteur d'avertissements » à zéro. Cependant, les suspensions non purgées pour des cartons reçus lors de Coupes Suisses précédentes doivent être purgées au début de la nouvelle compétition de la Coupe Suisse. De plus, les cartons reçus lors de compétitions de qualification précédentes peuvent encore entraîner des suspensions lors de l'édition suivante de la même compétition de qualification.</p>



Saison 2023/24

Prescriptions d'exécution football féminin actives			1ère ligue	2ème à 4ème ligue	AXA Women's Cup
	AXA Women's Super League	LNB			
Amendes	Tarifs des amendes en compétition a) Le premier forfait en championnat : Fr. 250.- b) Tout autre forfait en championnat : Fr. 500.- c) Un forfait dans les 5 derniers tours du championnat : Fr. 1'000.- d) Alignement d'une joueuse non qualifiée : Fr. 500.- (plus forfait et amende administrative) e) Alignement d'une joueuse non autorisée à jouer : Fr. 500.- (plus forfait et amende administrative) f) Défaut de réponse à la correspondance dans le délai : Fr. 100.- g) Pas de liste de joueuses / Pas de formulaires d'inscription disponibles, TOS pas effectué: Fr. 100.- h) Report d'un match plus tard que 8 jours avant le match : Fr. 100.- i) Changement d'entraîneur non signalé dans les 5 jours : Fr. 200.- j) Absences au cours de perfectionnement Obligatoire (minimum) : Fr. 100.- k) Comportement antisportif des entraîneurs et fonctionnaires envers l'arbitre, les joueuses, les spectateurs : Décision Direction FF		Selon les prescriptions d'exécution de la LA	Selon les prescriptions d'exécution des AR.	Selon les amendes AWSL et LNB
Retrait pendant la saison	Le retrait d'une équipe pendant la saison sera sanctionné par une amende de CHF 10'000.00.	Le retrait d'une équipe pendant la saison sera sanctionné par une amende de CHF 5'000.00.			
Divers	Les télégrammes et le nombre de spectateurs présents sont à enregistrer (pendant le match) par le club à domicile via TOS. Ceci est également valable pour la Coupe Suisse. La participation à des cours de perfectionnement et aux autres activités officielles de l'ASF est obligatoire pour tous les fonctionnaires d'un club (voir au-dessus sous « fonctionnaire »). L'équipe à domicile est obligée de mettre à disposition une plateforme vidéo en hauteur (seulement AWSL).				
Disposition finales	Les matchs de championnat et de la Coupe Suisse ont dans tous les cas la priorité sur les matchs amicaux et les tournois. Les décisions relatives aux protêts, forfaits et sanctions disciplinaires à l'encontre des joueuses, entraîneurs/es et fonctionnaires dans le cadre des compétitions actives de l'AWSL et LNB relèvent de la responsabilité de la Direction du Football Féminin. Les statuts et le règlement disciplinaire de l'ASF font foi. Les cas règlementaires non réglés ou imprévus dans ces prescriptions d'exécution seront réglés définitivement par la Direction du Football Féminin. Ces prescriptions d'exécution ont été approuvées par la Direction du Football Féminin et entrent en vigueur le 1 ^{er} juillet 2022. Elles remplacent les prescriptions d'exécution de la saison 2021/22.				

Signature Directrice Football Féminin